

**CRCK AURA**  
**Commission membres agréés**

**Réunion du 9 janvier 2025**  
**Jérôme Miton, Bernard Jacquot**

**Diffusion :**

- comité directeur CRCK

**Projet d'actions 2025**

1. Tenir à jour un fichier des structures professionnelles  
Jérôme dispose d'une première base de travail à mettre à jour (fichier à ne pas rediffuser)
2. Rechercher des correspondants par territoire / bassin versant  
Les identifier sur le fichier des professionnels en AURA.
3. Organiser deux réunions plénières ouvertes dans l'année (mars/avril, septembre/octobre)
  - Restreinte, avec les représentants de bassins versants
  - Étendue, avec l'ensemble des professionnels
4. Contribuer à l'actualisation de la plaquette régionale et du dossier national
5. Identifier les motifs de coopérations avec les structures professionnelles :
  - Les points positifs menés par la FFCK et qui sont profitables à tous y compris les non membres ;
    - o redémarrage post Covid, normes aides à la flottabilité, défense des parcours ;
  - Les points de blocage :
    - o capacité à se fédérer pour mener des actions communes ;
    - o situation normale de concurrence entre professionnels qui rend difficile le partage des bonnes pratiques ;
    - o tendance de chacun à garder ses infos et contacts à l'opposé d'une organisation professionnelle avec ses règles, sa rigueur.
  - Les points de vigilances
    - o Ne pas trop solliciter (mails, sms, demandes urgentes)
    - o Définir un mode d'adhésion simple
  - Mode opératoire :
6. Adopter un mode opératoire et une stratégie
  - être persuasif pour capter l'attention des « prospects membres agréés » ;
  - identifier les actions, soit par bassin, soit globalement, qui sont des arguments de persuasion de l'intérêt d'une structuration collective ;
  - identifier les relais locaux ;
  - cibler et timer les actions et difficultés locales (niveaux d'eau, foncier, arrêtés préfectoraux, arrêtés municipaux, concurrence...) ;

- activer nos réseaux pour démontrer que le CRCK prend le sujet à bras le corps et a du pouvoir et du réseau ;
  - communiquer sur les actions conduites pour inciter à devenir membres agréés ;
  - échanger avec la commission régionale ESIND et informer le CRCK ;
  - échanger avec d'autres organisations AURA (association des espaces eau vive, fédération des loueurs, ARRA2...);
  - remonter les bonnes actions à la FFCK pour être identifiés et reconnus.
7. Établir une relation avec la nouvelle équipe fédérale - élu et le service administratif - en charge des membres agréés, pour :
- Se faire confirmer les objectifs, l'organisation et les moyens ;
  - Contribuer à la bonne définition du périmètre considéré, notamment au travers des termes « tourisme », « loisirs », « commercial » ;
  - Contribuer aux documents d'information et communication ;
  - Faire remonter les besoins et intérêts immédiats des membres agréés en région AURA, comme :
    - Pérenniser, garantir, préserver, les accès aux sites de pratiques ;
    - Faire évoluer favorablement les normes et règlements ;
    - Adapter les formations et qualifications aux besoins des employeurs ;
8. Budget :
- Envisager quelques défraiements (réunions...)